

Sous-Préfecture de RAMBOUILLET
Date de réception de l'AR 10/04/2017
173 217804046-20170331 DE 2017_009.DE

République française

Département des Yvelines

DE_2017_009

COMMUNE DE MILLEMONT

Séance du 31 mars 2017

Date de l'affichage : 24 mars 2017	<i>L'an deux mille dix-sept et le trente-et-un mars à 21 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée à la séance ordinaire, s'est réunie sous la présidence de Madame Simone CARTIER</i>
Date de la convocation : 31 mars 2017	
Membres en exercice : 11	Présents : Simone CARTIER, Nathalie CHAUSSIS, Bruno FRATTINI, Annie JOSEPH, Dominique LE GOAZIOU, Bertrand SÉRISÉ, Patrice CULLIN, Véronique MUZY, Céline VIANA DE MENDONCA
Présents : 9	
Votants : 11	Représentés : Dominique BIGOT par Nathalie CHAUSSIS, Guy-Michel ROBERT par Annie JOSEPH
Pour : 11	Excusés :
Contre : 0	Absents :
Abstentions : 0	Secrétaire de séance : Bertrand SÉRISÉ

Objet : SIAB - Plans de zonage EU et EP des 6 communes -

Vu l'article L.2224-10 imposant aux communes de délimiter et approuver leur zonage d'assainissement comprenant :

- les eaux usées
 - les zones d'assainissement collectif avec collecte des eaux usées, stockage et épuration
- les zones d'assainissement non collectif
- les eaux pluviales
- les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement

Considérant qu'il convient de valider et d'arrêter le zonage de l'assainissement dans le cadre de la réactualisation du SDA,

En application de la loi 2006-1772 du 30/12/2006 sur l'eau et les milieux aquatiques et du règlement du SAGE de la MAULDRE approuvé par arrêté préfectoral le 10/08/2015,

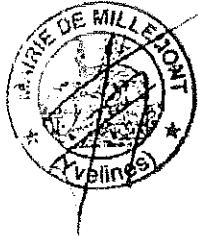
Considérant la nécessité d'établir un plan de zonage d'assainissement pour assurer une compatibilité avec le PLU et définir ainsi une politique des gestion des eaux usées et pluviales,

Considérant que ce projet doit être soumis à enquête publique, conformément aux dispositions de l'article L2224-10 du CGCT et avant approbation définitive,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

VALIDE tous les documents relatifs au projet de zonage d'assainissement tant pour les eaux usées que pour les eaux pluviales avant la validation définitive par enquête publique.

A Millemont, le *10/04/2017*
Le Maire, Annie JOSEPH



Sous-Préfecture de RAMBOUILLET
Date de réception de PAR 10/04/2017
073 2179 0000 251 0211 00 217 001 00
Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le *10/04/2017*